



Monsieur Erik Emptaz
Rédacteur en chef
Charlie Hebdo
173, rue St- Honoré
75001 PARIS

Objet : l'article de Charlie Hebdo intitulé
« Agressions sexuelles et séquelles
graves : l'ostéopathie ne vous veut pas que
du bien »

Paris, le 23 novembre 2023

Monsieur le Rédacteur en chef,

Permettez-moi de prendre votre attache à la suite de la publication d'un article de votre journal, en date du 16 novembre dernier, intitulé « *Agressions sexuelles et séquelles graves : l'ostéopathie ne vous veut pas que du bien* ».

Construit sur la base de témoignages, cet article fait largement écho à l'opinion de trois personnes connues pour mener une croisade incessante contre notre profession.

Il convient en préambule de rappeler que l'exercice professionnel de l'ostéopathie est reconnu par la loi relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé depuis 2002, et fait l'objet d'un encadrement réglementaire depuis 2007. Le diplôme d'ostéopathe est délivré par des établissements de formation agréés par le ministre en charge de la santé, à l'issue d'un parcours de 4 860 heures de formation présentielle, auxquelles s'ajoutent les heures de travail personnel. Ce cursus compte notamment 760 heures de sciences fondamentales, 632 heures de sémiologie médicale, 1 266 heures de pratique ostéopathique et 1 500 heures de formation pratique clinique au contact de patients¹. Les ostéopathes disposent ainsi d'une formation de nature à leur permettre d'établir un diagnostic d'opportunité.

Affirmer par ailleurs que l'ostéopathie ne reposerait sur aucun fondement scientifique est inexact et témoigne d'une méconnaissance de l'état des publications scientifiques dans notre discipline. Des chercheurs sont impliqués dans l'amélioration de nos connaissances, plusieurs laboratoires sont actifs et chaque année de nouveaux articles scientifiques viennent compléter l'existant.

Publier un tel article à charge contre notre profession sur la base de quelques témoignages, dont certains orientés, revient au fond à l'essentialiser en considérant que les mauvaises pratiques d'un petit nombre suffiraient à la décrire dans son ensemble. Vous reconnaîtrez avec moi ce qu'une telle

¹ BO Santé – Protection sociale – Solidarité no 2014/11 du 15 décembre 2014

démarche intellectuelle peut présenter de contestable et de dangereux. Transposée à d'autres thématiques, elle soulèverait de manière justifiée de véhémentes protestations indignées.

De la même façon que l'erreur médicale ou en kinésithérapie ne définissent pas ces professions – je pourrais témoigner personnellement de plusieurs cas – les comportements inappropriés ou erreurs de certains professionnels ne peuvent définir la profession d'ostéopathe.

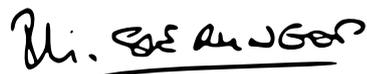
Nous tenons au contraire en haute estime ces professions, avec lesquelles les ostéopathes entretiennent sur le terrain des relations profitables pour les patients.

Les nombreuses publications scientifiques disponibles ne montrent pas de sinistralité avérée dans notre profession, et l'argument selon lequel les patients victimes de préjudices corporels après un traitement ostéopathique demanderaient moins fréquemment réparation qu'à la suite de traitement médicaux ou paramédicaux est particulièrement fallacieux. Avec un quart de la population qui consulte les ostéopathes chaque année², notre profession a pignon sur rue et les patients n'hésitent fort heureusement pas à faire valoir leurs droits.

Enfin, expliquer le succès de l'ostéopathie en France par les difficultés de la médecine relève d'un profond mépris pour les 40 millions de français qui nous font confiance (la moitié des Français indiquent avoir consulté un ostéopathe dans les 5 dernières années), ainsi que d'une attitude de déni obstiné. Il est plus juste d'énoncer que les Français plébiscitent une médecine manuelle qui s'attache à les considérer comme un tout, ensemble de parties en interaction.

Compte tenu de ce qui précède, je souhaite au nom des ostéopathes que je représente, disposer de la possibilité de vous exposer des éléments factuels et vérifiables à propos de notre profession.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à la présente, restant dans l'attente, je vous prie de bien vouloir recevoir mes salutations cordiales.


M. G. Aujean

² Sondage Odoxa « Les Français et l'ostéopathie » septembre 2019